



Utilisation de pistolet de paintball au domicile en ville

Par **malorie**, le **18/04/2011** à **17:24**

Bonjour,

le fils de mon voisin d'en face agé de 19 ans joue avec son pistolet de paint ball a tiré sur le pilone électrique situé entre nos deux habitations et je reçois ainsi " les tirs ratés " sur mes murs et volets ce qui m'embête le plus c'est qu'il pourrait toucher mon fils de 4 ans existe-t-il une législation sur ce genre de pistolet et le tire-t-il autorisé en ville? en espérant une réponse de votre part recevez mes sincères salutations.

Par **mimi493**, le **18/04/2011** à **18:00**

Le pistolet de paintball, selon son type, est soit une arme de 7ème catégorie, soit de 4ème catégorie. Prévenez la police